

ÉCOLE

- maternelle  
 élémentaire  
 primaire

Paul LANGEVIN

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription  
 – 1 exemplaire au Maire

## Annexe 4 - CONSEIL D'ÉCOLE

## PROCÈS-VERBAL

RÉUNION du jeudi 16 novembre 2017

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école - Président : Christian ELY	x	
<b>Enseignants de l'école</b>		
Claudine COUPON		x
Floriane GIROUD (remplaçante)	x	
Laurence DOMINONI	x	
Caroline MEYNIAC	x	
Marie-Laure PASCAL	x	
Christine DIDIER	x	
Julia BRUNSCHWIG (75%)	x	
Caroline JOUNAULT	x	
Sandrine SANCHEZ (50%)		x
Charlotte VERNEDE (remplaçante)	x	
Franz GIAMMATTEI	x	
Catherine MOLLARD	x	
Florence BALLEE-LONDICHE (50%)		x
Maroussia CHALTIEL (50%)		x
Delphine BERTON (75%)		x
Yasmina SAIDI	x	
Anne SANTIN	x	
Florence CLAVEL (50 % en compt de Mme BERTON et BRUNSCHWIG)		x
Rémi MARTIN (TR)		x
Mandy COSTA (TR)	x	
Laurie CHOUANARD (remplaçante)	x	
<b>Représentants du R.A.S.E.D. :</b>		x
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires</b>		<b>suppléants assurant un remplacement</b>
Valérie BABOUT	x	Lison DI SCALA x
Youcef BELMEGUENAI	x	Delphine ETIENNE x
Elsa BLANCHARD	x	Vincent FEBVRE
Farid BOULACEL		x Florence GARCIA
Jessica BOURGAT		x Evelyne LOPES x
Sandra CHAVES	x	Christophe MARTI x
Christelle CERUTTI	x	Hélène SITTARAM x
Valérie DELOYE	x	
Gaëlle DI GENNARO	x	
Solenn MONNIER		x
Isabelle PEREIRA	x	
Rukiye TARTIK	x	
Gaëlle VILLARD-AULAGNIER	x	
Amandine VITTOZ (présidente APEL)	x	
<b>Inspectrice de l'Éducation Nationale : Béatrice BOSSENEC</b>		x
<b>Maire de la Commune ou son représentant :</b>		x
<b>Conseiller Municipal : Thierry MONEL</b>	x	
<b>Délégué(e) Départemental(e) de l'Éducation Nationale :</b>		x
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>		
<b>Membre du R.A.S.E.D. :</b>		x
<b>Médecin scolaire :</b>		x
<b>Infirmière scolaire :</b>		x
<b>Assistante sociale :</b>		x
<b>Enseignante UPE2A : Mme Eloïse BARON</b>		x
<b>Enseignante de l'E.L.C.O. :</b>		x
<b>Personne invitée :</b>		
Christine CASCALES - ETAPS	x	
Jérémy MATRAY - ETAPS	x	

## TITRE ET DÉVELOPPEMENT

**ORDRE DU JOUR** proposé par M. ELY :

- Structure de l'école, effectifs, présentation de l'équipe.
- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves.
- Règlement intérieur - Charte de la laïcité.
- Projets des classes (jardinage, ENS, classes transplantées, rugby et fair-play, « école et cinéma »...).
- Avis du conseil pour quatre classes transplantées (neige et mer).
- Sécurité (exercices incendie et PPMS).
- Moyens (budget, matériels, locaux, travaux prévus et réalisés, réaménagement de la BCD...)
- Vie de l'école (activités périscolaires, restauration...).
- Organisation de la semaine et des rythmes scolaires (mise en place d'un débat, de pistes et/ou de groupes de travail sur le sujet).
- Questions des parents.

### ***1. ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE***

#### ***1.1 Répartitions pédagogiques***

L'école élémentaire Paul LANGEVIN compte 14 classes et la répartition pour l'année 2017-2018 est la suivante :

**- Directeur :**

M. Christian ELY (déchargé de classe)

**- Enseignants :**

CP Mme Claudine COUPON (en arrêt de travail, remplacée par Mme Floriane GIROUD) - 22 élèves

CP Mme Laurence DOMINONI - 22 élèves

CP-CE1 Mme Caroline MEYNIAC - 22 élèves

CE1 Mme Marie-Laure PASCAL - 25 élèves

CE1 Mme Christine DIDIER - 25 élèves

CE1-CE2 Mme Julia BRUNSCHWIG (75%) et Mme Florence CLAVEL (25%) - 24 élèves (10/14)

CE2 Mme Caroline JOUNAULT - 25 élèves

CE2 Mme Sandrine SANCHEZ (en arrêt de travail, remplacée par Mme Charlotte VERNEDE) - 26 élèves

CM1 M. Franz GIAMMATTEI - 27 élèves

CM1 Mme Catherine MOLLARD - 27 élèves

CM1-CM2 Mme Florence BALLEE-LONDICHE (50% - en arrêt de travail, remplacée par Mme Laurie CHOUANAR) et Mme

Maroussia CHALTIEL (50%) - 26 élèves (18/8)

CM2 Mme Delphine BERTON (75%) et Mme Florence CLAVEL (25%) - 28 élèves

CM2 Mme Yasmina SAÏDI - 29 élèves

ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) Mme Anne SANTIN - 12 élèves

Rémi MARTIN et Mandy COSTA (Titulaires Remplaçants rattachés à l'école)

Effectifs 2017-2018 : 340 élèves (328 hors ULIS soit 25,23 élèves par classe en moyenne)

**1.2 ASH** (adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés) : M. Christian ACHARD est référent de scolarité (pour le suivi des élèves en situation de handicap et la gestion des Avs par exemple). Il participe aux ESS (Équipe de Suivi de Scolarité). En arrêt de travail, il est actuellement remplacé par Mme Marie DEMARTY.

Auxiliaire de Vie Scolaire :

Avs-co : M. Simon PERRET en ULIS pour 12 élèves.

Avs-i : Mmes Soraya EL HADRAOUI (21h/semaine pour 2 élèves) et Naïra KHANZADIAN (23h/semaine pour 3 élèves mais fin de contrat au 30 novembre 2017). M. Jimmy DELCOURT a démissionné et son poste n'est pour l'instant pas pourvu. 2 élèves pour 23h/semaine sont donc sans Avs. L'école espère qu'un recrutement sera fait rapidement pour remplacer ces deux personnes (46h / 67h de notification).

**1.3 UPE2A** (UPE2A : Unité Pédagogique pour Enfants Allophones Arrivants) :

Mme Éloïse BARON, enseignante « UPE2A », intervient pour aider les enfants allophones nouvellement arrivés en France.

#### 1.4 RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés) :

- Mme Agnès MAQUAIS (psychologue scolaire). Elle intervient à la demande des enseignants ou des parents, pour des observations en classes, pour des bilans et entretiens (avec accord parental), pour apporter son expertise lors des équipes éducatives et ESS par exemple, ainsi que pour les orientations scolaires. A sa demande, un courrier de sa part est lu au conseil d'école quant à la situation des psychologues scolaires dans la circonscription.
- Mme Isabelle MACAIGNE (enseignante « E » - aide à dominante pédagogique).

##### Ses objectifs :

- la prévention des difficultés scolaires
- l'aide à l'élève dans
- l'amélioration de ses capacités
- la maîtrise de ses outils et de ses méthodes de travail
- la prise de conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite
- le transfert de sa réussite en classe

Ces enseignantes spécialisées interviennent sur un réseau de plusieurs écoles.

Travail en concertation avec la psychologue scolaire et un rééducateur. Prises en charge essentiellement au niveau CP, CE1 et parfois CE2. Travail principal sur le code et l'estime de soi, en concertation avec l'enseignant de la classe, sert de base à la mise en place des différentes actions de soutien (PPRE, APC, accompagnement éducatif, stages de remise à niveau).

#### 1.5 Personnel supplémentaire demandé :

Du fait du non renouvellement des contrats aidés, le poste d'EVS (Emploi Vie Scolaire) demandé ne sera pas doté.

Une demande pour le recrutement de deux personnes en mission de service civique. Des entretiens ont eu lieu mais pour l'instant aucun recrutement n'a été fait.

#### 1.6 Personnels municipaux :

Mme CASCALES Christine et M. MATRAY Jérémie, ETAPS.

M. BOBBEY Jean-Noël, intervenant musical (à partir de janvier pour les élèves de cycles 3, pour des parcours, à partir de la rentrée des vacances d'hiver pour les élèves de cycle 2).

Particularité : 3 salles (2 classes et une salle de repos) sont occupés par la maternelle, trop contrainte dans ses locaux. Ces classes sont sous la responsabilité du directeur de l'élémentaire pour tout ce qui a trait à la sécurité et aux exercices liés (incendie et PPMS).

## 2. ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL D'ÉCOLE

### 2.1 Résultat des élections

543 inscrits - 215 votants - 205 exprimés – 39,59 % de participation.

Liste d'association locale non affiliée (APEL) élue.

L'école remercie les parents qui ont contribué à l'organisation de ces élections et à la tenue du bureau, ainsi que tous les parents élus pour leur investissement dans la vie de l'école et leur souhaite la bienvenue.

### 2.2 Rôle du Conseil d'École

Rappel de la constitution et du rôle du Conseil d'École (Décret 90-788 du 06.09.90)

Rappel de la dimension pédagogique.

Rappel du rôle et de la place des Parents à l'école. B.O.31 du 31.08.06.

## 3. RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

### 3.1 Le nouveau règlement de l'école est approuvé à l'unanimité.

Il est disponible au bureau du directeur, affiché dans le hall d'entrée de l'école et consultable sur le site webecole. Une version adaptée est remise et expliquée à tous les élèves.

La charte de la laïcité est diffusée et commentée. Il est précisé qu'elle sera mise en annexe du règlement intérieur, diffusée et soumise à signature de toutes les familles. La charte informatique et Internet sera également distribuée aux élèves prochainement.

3.2 Charte de la Laïcité affichée dans l'établissement (dans le hall d'entrée) ainsi que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (code de l'éducation "La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux de ces mêmes écoles et établissements". Légifrance, "Article L.111-1-1 du code de l'éducation", créé par la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 - art. 3.)

4. APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : la proposition d'organisation de l'équipe enseignante a été validée par Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

## TITRE ET DÉVELOPPEMENT

### 5. Projets des classes, de l'école :

Les projets particuliers ont été présentés et commentés lors des réunions des classes du début d'année. Un court rappel des actions essentielles est fait.

**École et Cinéma « maison »** : 3 séances cette année. Toutes les classes participent. Les enfants votent à la fin pour élire le film qu'ils ont préféré. Travail avant et après les projections. Réalisation d'affiches. Les classes iront aussi au lycée Marie-Curie pour le visionnage d'un film (cette année sont retenus, sur la liste des films proposés par « école et cinéma » : « le chant de la mer », « la guerre des boutons », « les temps modernes »).

**Festival « films et nature » de la FRAPNA à la Rampe d'Échirolles** (toutes les classes).

**Festival « montagnes et sciences » au palais des sports de Grenoble** (2 classes de CM1).

**En chemin sur les Espaces Naturels Sensibles** (2 classes sur 3 saisons différentes).

#### Jardinage :

- pour toute l'école : un projet d'aménagement de la cour et des espaces verts bordant l'école est proposé. A voir avec la mairie d'Échirolles pour accord (aménagement espace public) et aménagements techniques.
- Compostage.
- 2 classes de CP participe au projet « jardinage » à l'Île d'Amour.

**Ateliers de Noël** : décloisonnement de plusieurs classes en arts visuels (dessins, peinture, cuisine, réalisation d'objet...) sur 2 1/2 journées (mercredis 13 et 20-12). Les parents seront sollicités et bienvenus pour aider à la mise en place de ces ateliers. Un marché de Noël est envisagé. Modalité à définir en conseil des maîtres, en lien avec l'association des parents, et dans le respect des procédures (utilisation des locaux hors temps scolaire et déclaration de manifestation accueillant un public important auprès de l'IEN).

**Projet « rugby et fair-play »** en partenariat avec le FCG et le comité départemental olympique. Conception d'une charte « fair-play » dans le sport transposable à la vie quotidienne. Participation à un tournoi en juin avec toutes les classes ayant participé au projet. Les enfants devraient être invités à assister à un match du FCG en pro D2 au stade des Alpes. Merci au service des sports de la ville d'Échirolles de mettre à disposition le stade Roger COUDERC de la Commanderie.

**Sorites culturelles** : musées, centre du graphisme, bibliothèques, spectacles à la Rampe ou à la Ponatière...

**Classes transplantées** : 3 classes (Mmes BRUNSCHWIG, JOUNAULT et DIDER) déposent un dossier de demande de classe de mer. 1 classe (Mme VERNEDE) a déposé un dossier pour une classe de neige. Deux élèves de l'ULIS participeront avec leurs classes d'inclusion. L'avis du conseil d'école est demandé pour ces 4 sorties avec nuitées. L'avis est favorable à l'unanimité pour les 4 projets. En attente de validation par Mme la DASEN.

### 6. Sécurité

**6.1 Le plan Vigipirate** est toujours en vigueur et est l'affaire de tous et toutes.

**6.2 Sécurité incendie** : 3 exercices d'alerte incendie ont été ou seront réalisés cette année. Remarque : suite aux travaux dans les toilettes garçons, un déclencheur se trouve juste au-dessus du lavabo et il y a déjà eu 6 alertes intempestives... Il est demandé aux services techniques de bien vouloir mettre un capot afin de limiter les tentations d'appuyer trop facilement sur ce boîtier.

**6.2 Exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)** : 3 exercices PPMS ont été ou seront réalisés cette année, dont un dit « intrusion ». Il s'agit avant tout, tout en rassurant familles et élèves, de développer une culture de la sécurité et d'adopter les gestes les plus efficaces.

Des informations seront portées prochainement sur le blog de l'école et sont disponibles dans le bureau du directeur.

**6.3 Portail CP-CE1** : En début d'année, le goulot d'étranglement au niveau du petit portail rendait problématique, voire dangereuse, la sortie des classes (bousculades, attroupement, manque de visibilité, stress...). Les aménagements mis en place ayant fait leurs preuves et satisfaisant enseignants et familles, ils seront conservés.

### 7. Moyens

#### 7.1 Financiers

Dotation élèves : 37 euros par an et par élève (commande matériel scolaire auprès de deux prestataires : papeterie Lacoste et librairie Décitre).

Subvention école : 76 euros par classe et par an (versée sur la coopérative de l'école).

Dotation direction + BCD : 46 euros par classe et par an (versée sur la coopérative de l'école).

Dotation transport : 200 euros par classe (à noter la gratuité pour les scolaires sur le réseau de transport en commun) et par an.

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT
	<p><b>7. 2 Petits travaux</b>  Merci aux services de la mairie pour leur réactivité et leur efficacité à gérer les petits soucis du quotidien (serrurerie, plomberie, petite menuiseries, pose de dispositifs anti pince doigts...).</p> <p><b>7.3 Gros travaux et réaménagements :</b></p> <p><b>7.3.1 : réalisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose de mâts de vidéoprojecteurs dans 10 classes. Dispositif impossible dans les 4 classes du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment 1 (amiante et structure du faux plafond trop faible). Des chariots ont été achetés pour ces classes (mais difficiles à manier au milieu des bureaux des élèves et difficiles à régler en hauteur). M. MONEL rappelle qu'il est important de prendre l'avis des services de la ville avant d'investir dans du matériel coûteux afin de vérifier la comptabilité des équipements.</li> <li>- Réhabilitation des WC enfants sous le préau du bâtiment 2. Des cuvettes remplacent les wc « à la turque ».</li> <li>- Réhabilitation de 2 WC sur 4 au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment 2 et d'un local « rangement ». Des étagères neuves seraient nécessaires dans cet espace.</li> <li>- Création et rénovation d'une salle de classe dans l'ancienne BCD transférée dans la salle informatique (à remettre en service prochainement. Des étagères neuves ont été achetées par la mairie et fixées par les services techniques. Un conseil des maîtres y sera consacré et les parents seront sollicités)..</li> <li>- Mise en conformité par rapport aux différents handicaps (becs de marches, contre-marches peintes, pose de bandes d'éveil de vigilance, signaux visuels et sonores en cas d'alerte incendie, rampe PMR à l'entrée de l'école).</li> <li>- Remplacement de deux portes (entrée principale et préau). A noter : ces portes sont en bois brut : risque de dégradation rapide si aucun traitement n'est réalisé sous peu.</li> </ul> <p>L'ensemble de ces travaux s'élève à près de 170 000 euros (dont 138 000 pour les sanitaires).</p> <p><b>8.2.2 : prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement de l'espace d'accueil du bâtiment 2 (hall d'entrée, direction, sanitaire adultes).</li> <li>- Installation d'un ascenseur dans le bâtiment 2.</li> </ul> <p><b>9. Informatique</b>  La dotation dépend de la ville d'Échirolles. Le PC de direction et les PC « fond de classe » sont gérés par le service informatique, ainsi que les malles contenant des PC portables dans les deux bâtiments.  A la demande des parents, il est indiqué que des dons de matériel sont possibles. Voir ensuite avec le service pour la compatibilité sur le réseau.</p> <p><b>10. Rythmes scolaires et aménagement de la semaine</b>  En préambule, il est indiqué qu'aucun vote ne sera réalisé lors de ce conseil. Il s'agit d'engager une discussion et de rappeler que l'intérêt de l'enfant doit primer dans les aménagements des rythmes scolaires. L'avis des chronobiologistes précise que la régularité est importante (on citera par exemple M. François TESTU de l'ORTEJ). Chacun s'exprime librement sur le sujet et des parents demandent l'avis des professionnels que sont les enseignants sur le sujet et les constats réalisés. M. MONEL indique que plusieurs maires de l'agglomération ont interpellé monsieur le ministre de l'Éducation Nationale à ce sujet. Ils souhaitent conserver la semaine actuelle de 4j et 1/2 de classe mais s'inquiètent des moyens financiers alloués.  Le conseil d'école s'accorde sur le fait qu'il faut prendre le temps de la réflexion et laisser à l'organisation actuelle le temps de faire ses preuves. De manière générale, les aménagements mis en place pour la scolarité des enfants ont besoin de s'inscrire dans la durée et souffrent de changements rapides. Il est imaginable de créer des groupes de réflexion (parents-école-mairie), pourquoi pas sous forme « café des parents », pour en débattre régulièrement. A définir avec les différents partenaires. A partir de janvier, des échanges seront faits entre mairie et familles quant à la semaine de 4j et 1/2.</p> <p><b>11. Questions des parents n'ayant pas eu de réponse lors du conseil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LSU : les codes n'ont toujours pas été fournis aux écoles par le ministère. Les enseignants continueront à renseigner le LSU qui sera imprimé pour diffusion aux familles.</li> <li>- Intervenant en anglais : il est rappelé que tout ce qui a trait à l'enseignement (des langues comme de toutes les autres matières) est du domaine de l'éducation nationale et donc des enseignants de l'école, habilités à enseigner toutes les matières du programme scolaire. Certaines municipalités, dont celle d'Échirolles, mettent à disposition des écoles du personnel municipal pour certaines activités spécifiques (DUMISTES, ETAPS) mais cela n'est aucunement une obligation.</li> <li>- Service minimum en cas de grève : la mairie doit mettre en place un service minimum d'accueil gratuit pour les élèves des écoles dont le taux d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25 % (si le taux est inférieur à 25 %, les élèves des enseignants grévistes peuvent être accueillis à l'école). (loi du 20 août 2008 – <a href="http://www.education.gouv.fr/cid21749/droit-d-accueil-pour-les-eleves-des-ecoles.html">http://www.education.gouv.fr/cid21749/droit-d-accueil-pour-les-eleves-des-ecoles.html</a>). Concernant la grève du 10 octobre 2017 et de l'absence d'accueil minimum mis en place, la municipalité indique que le mot d'ordre touchait toute la fonction publique. De fait, elle ne pouvait prévoir si son personnel serait gréviste ou non et n'a donc pas organisé d'accueil minimum. En cas de grève des enseignants uniquement, elle le mettrait en place.</li> <li>- Les parents doivent-ils remplir une décharge de responsabilité auprès d'ÉVADE lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants à l'école à 16h alors qu'il est inscrit à la garderie ou à un atelier ? la réponse est oui.</li> </ul>

- Cantine : certains élèves déjeunent au restaurant scolaire de l'école (CP et CE1), d'autres prennent le car pour se rendre à Robert BUISSON (CE2-CM1 et CM2). Certains élèves de CE1 y vont aussi, en roulement. Cependant, les élèves de certaines classes sont séparés, contrairement à ce qui est prévu, et les répartitions sur les sites se font sans planning pré-établis. Les parents demandent à être informés du lieu où déjeune leur enfant.

- Périscolaire : Le portail ouvre dès 17h20 afin de permettre un départ échelonné des enfants. Départ dès 17h20 s'ils sont accompagnés d'un parent, à partir de 17h30 s'ils rentrent seuls chez eux.

- Changement de tarification : M. MONEL indique que le paiement du périscolaire serait ingérable pour des inscriptions « au coup par coup ». Cela nécessiterait un travail important et du personnel supplémentaire. Cela ne sera donc pas mis en place.

Les autres questions concernant la mairie seront abordées lors de réunion mairie-familles ou lors du prochain conseil, l'heure de fin de conseil approchant.

Mme VITTOZ, de l'APEL, informe le conseil des projets prévus cette année par l'association des parents :

- Organisation d'un loto le 26 janvier 2018.
- Organisation de la fête du printemps.
- Organisation d'une vente de biscuits au mois de mars 2018.
- Organisation de la fête de fin d'année scolaire.

L'APEL offrira un spectacle à tous les élèves de l'école (seule contrainte : il doit s'agir du même spectacle du CP au CM2).

L'APEL fait un don de 50 euros par classe, soit 700 euros pour l'ensemble de l'école. L'équipe enseignante remercie chaleureusement les membres de l'association de parents pour leur engagement dans la vie de l'école et leur générosité.

**Remarque** : M. ELY informe les familles que le vendredi 11 mai ne sera finalement pas travaillé (pont de l'Ascension). Cette journée sera rattrapée sur deux mercredis après-midi (04 avril et 02 mai), l'un pour 3h00 (correspondant au vendredi matin) l'autre de 2h15 (correspondant au vendredi après-midi). Horaires à préciser. L'information sera transmise en temps voulu aux familles par le biais du cahier de liaison et sera portée sur le blog de l'école.

A voir avec la commune pour :

- cantine
- garderie

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 13 mars 2018 de 18h00 à 20h00 à l'école élémentaire Paul LANGEVIN.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, le conseil se termine à 20h05.

**Procès-verbal établi le 20 novembre 2017**

Le Président, Directeur de l'école – M. ELY :



La Secrétaire de séance – Mme VITTOZ :

